

**DELIBERATION**  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Communauté de Communes du Territoire De Luneville**  
**A Baccarat**  
\*\*\*\*\*  
**SEANCE DU 7 MARS 2024**

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
79	51	51 + 13 pouvoirs

Date de convocation 26 février 2024
--

L'an deux mille vingt-quatre, le sept mars à vingt heures trente, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil communautaire, qui a eu lieu à la salle des Fêtes - 8 Rue de la Fourasse - 54300 Moncel-lès-Lunéville, sous la présidence de **Bruno MINUTIELLO**, président.

Présents : **Rose-Marie FALQUE, Martial BANNEROT, Jocelyne CAREL, Yvette COUDRAY, Christian GEX, Sabrina VAUDEVILLE, Bruno MINUTIELLO, Cédric PERRIN, Jacques DEWAELE, Michel JACQUOT, Marie-Josèphe GEORGES, Fabien KREMER, Jean-Paul FRANCOIS, Florence DUPAYS, François GENAY, Alain THIERY, Marie-Lucie HENRY, Gérald FRANCOIS, Michel GRAVIER, Thierry BIET, Adeline COIGNUS, Barbara BERTOZZI-BIEVELOT, Michel BOESCH, Frédéric BREGEARD, Ludovic CHAUMET, Pierre-Jean COURBEY, Anne-Marie DI MARINO, Joëlle DI SANGRO, Valérie DIDIER, Christian FLAVENOT, François FRASNIER, Alexandra HUGO, Pascal L'HUILLIER, Jacques LAMBLIN, Catherine LAURAIN, Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Catherine PAILLARD, Benoît TALLOT, Thibault VALOIS, Marie VIROUX, Edouard BABEL, Frédéric PRIVET, Jean-Michel TRICOTEAUX, Alain FORTIER, Christine THOMAS, Bertrand SCHULTHEISS, Dominique ROBERT, Dominique ALISON, Francine GARNIER, Jacques FORTIER, Joël DONATIN.**

Absents : **Laurent KUREK, Bernard MICLO, Serge DESCLE, Murielle GRIFFOUL, Hervé BERTRAND, Stéphane DECUGIS, Etienne MAIRE, Caroline THOMAS, Christelle VIVOT, Jean-Luc DEMANGE, Ludivine GEANT, Dominique GEORGE, Jean-Marie LARDIN, Ludwig MISCHLER, Pascal MARCHAL, Catherine LOY, Audrey FINANCE.**

Représentés : **Didier COLIN à Christian GEX, Christine L'HUILLIER à Jacques DEWAELE, Philippe SCHAEFFER à Francine GARNIER, Bernard GENAY à Joël DONATIN, Claude BAILLY à Christian FLAVENOT, Gérald BARDOT à Catherine PAILLARD, Virginie GENOT à François FRASNIER, Jonathan HAUVILLER à Ludovic CHAUMET, Colette MANSUY à Jacques LAMBLIN, Laurie PÉRISSÉ à Jocelyne CAREL, Matthieu SIGIEL à Benoît TALLOT, Gérard RITZ à Bruno MINUTIELLO, Jacques PISTER à Florence DUPAYS.**

**Monsieur Frédéric BREGEARD** a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : HABITAT - Contrat de Ville 2024-2030 - Engagements quartiers 2030**  
**N° de délibération : 2024\_048**  
**Rapporteur : M. Christian GEX**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
51	13	64	0	0	0

Il est rappelé à l'Assemblée que la politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, au bénéfice des quartiers (urbains) défavorisés et de leurs habitants. « La politique de la ville a pour but de réduire les écarts de développement au sein des villes. Elle vise à restaurer l'égalité républicaine dans les quartiers les plus pauvres et à améliorer les conditions de vie de leurs habitants, qui subissent un chômage et un décrochage scolaire plus élevés qu'ailleurs, et des difficultés d'accès aux services et aux soins, notamment. »

La nouvelle contractualisation, appelée « Engagements Quartiers 2030 », couvrira la période 2024-2030. Elle s'inscrit dans le cadre légal préexistant, à savoir celui de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 qui est à l'origine de la création des « contrats de ville » (2015-2023).

Ce contrat repose sur les enjeux suivants :

- La prise en compte des réalités territoriales (dans une logique d'élaboration de projets de territoire). Il faut partir des singularités de chaque quartier, être au plus proche des habitants et de leurs attentes et avoir un principe d'adaptation au territoire.
- La mobilisation et la participation des habitants.
- Des priorités resserrées qui articulent attentes et besoins des habitants et enjeux de politiques publiques de l'État au nombre de quatre : emploi, transitions, émancipation, sécurité.

Pour rappel, les périmètres des quartiers prioritaires de la politique de la ville pour la France métropolitaine ont été actualisés par le décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 pour une entrée en vigueur le 1 janvier 2024. Sur la CCTLB, les 2 quartiers retenus, à savoir le Centre Ancien et Niederbronn-Zola, sont tous les deux situés sur la commune de Lunéville.

Le contrat de ville 2024-2030 constitue un cap commun et un espace de mobilisation des partenaires pour améliorer la vie des 3 200 habitantes et habitants des 2 quartiers politique de la ville de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat, dont les réalités socio-économiques sont plus fragiles que sur le reste de l'intercommunalité.

### **1. Un nouveau contrat, qui s'appuie sur l'évaluation du contrat de ville réalisée en 2022**

Cette démarche, engagée dès septembre 2021 au niveau départemental, s'est focalisée sur trois questions évaluatives. De fait l'évaluation porte sur quelques dimensions du contrat de ville.

Les trois questions évaluatives étaient les suivantes :

#### PARTICIPATION DES HABITANTS :

- A quelles conditions la mobilisation des habitants a constitué un élément favorisant l'optimisation de l'action publique en faveur des habitants en quartiers politique de la ville ?

#### COOPERATION INTERACTEURS :

- Dans quelle mesure la coopération interacteurs a-t-elle permis de garantir une intervention permettant de répondre aux enjeux du contrat de ville, en particulier ceux relevant de l'emploi et du développement économique ?

#### AMELIORATION DU CADRE DE VIE :

- En quoi les interventions sur le cadre de vie ont contribué à favoriser un mieux-être des habitants ?

L'évaluation a été conçue de manière participative et mutualisée entre les 6 contrats de ville du département (comme lors de l'évaluation à mi-parcours).

Concrètement, la démarche a consisté en :

- Des temps de travail collectif à visée stratégique impliquant les élus et l'Etat (8 février et 23 juin 2022).
- Des réunions avec des partenaires signataires du contrat de ville (représentants du Conseil régional, de l'Education nationale, de la CAF, de Pôle Emploi, de l'ARS...) en septembre et octobre 2022.
- Des temps mutualisés sous la forme de séminaires interacteurs :
  - Une réunion d'information sur la démarche évaluative (visio-conférence le 13 janvier 2022).
  - Un travail en commun sur la méthode, les questions évaluatives, les critères d'appréciation, les indicateurs (séminaire du 24 février 2022).

- Une réflexion sur des enjeux transversaux relevant de l'ingénierie et de la gouvernance, du cadre de vie ainsi que de la médiation (séminaire du 20 mai 2022).
- Un travail en commun d'analyse des éléments recueillis dans une perspective d'élaboration des préconisations (séminaire du 23 juin 2022).
- Des temps sur site, à l'échelle du territoire de Lunéville, visant à mobiliser les acteurs et/ou les habitants-es :
  - consistant à recueillir des données (questionnaires, entretiens, observation)
  - visant à confronter les points de vue des différents acteurs (26 et 27 avril 2022)
  - présentant les éléments issus de l'analyse (séminaire du 6 octobre 2022).

Par ailleurs, le travail d'évaluation a également reposé sur l'analyse des :

- données relatives aux caractéristiques socio-démographiques par quartier,
- éléments financiers (programmation annuelle, abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, dispositifs dédiés, dotations...),
- bilans d'actions et comptes rendus de réunions,
- documents cadres en lien avec le contrat de ville,
- enjeux territoriaux.

La démarche évaluative a permis d'associer 43 personnes à l'échelle du territoire de Lunéville et 145 personnes différentes sur le plan collectif.

## **2. La méthode d'élaboration du contrat de ville 2024-2030**

Cette nouvelle version du contrat de ville pour la période 2024-2030 ayant abandonné la répartition par piliers, il a été décidé de définir des thématiques correspondant aux besoins du territoire et plus précisément des habitants des deux QPV.

A la suite de quatre temps d'échanges réalisés avec les habitants des deux quartiers prioritaires politique de la ville et les porteurs de projets en juin et juillet 2023, 8 thématiques ont été définies :

- Sécurité/Tranquillité publique/Prévention
- Accès aux droits/Citoyenneté/Apprentissage des fondamentaux
- Mobilités
- Parentalité/Petite enfance/Education
- Loisirs/Culture/Sports
- Santé/Santé mentale
- Emploi/Insertion/Formation/Orientation
- Cadre de vie/Environnement

Des axes transversaux ont également été retenus :

- Co-construire des projets partenariaux et mutualiser les moyens
- Entendre et prendre en compte la parole des habitants dans la gouvernance et lors de la construction des projets
- Développer de nouveaux modes de communication et d'action, notamment d'aller vers, dans le but de toucher les publics les plus éloignés
- Favoriser les mixités afin de lutter contre toutes les formes de discriminations
- Accompagner les habitants en dehors de leur environnement pour encourager leur mobilité psychologique

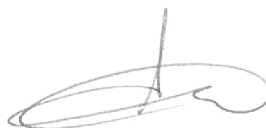
Les validations des thématiques, des objectifs stratégiques et des objectifs opérationnels ont été réalisées de la manière suivante :

- Définition des thématiques avec les porteurs et les habitants :
  - Les 19 juin 2023, 3 juillet 2023, 5 juillet 2023 et 27 juillet 2023 lors de réunions de concertation
- Définition des objectifs stratégiques le 7 septembre 2023 avec les signataires du contrat de ville
- Définition des objectifs opérationnels le 18 octobre 2023 avec les porteurs
- Validation en comité de pilotage le 15 décembre 2023

*Le conseil communautaire, après avis du Bureau, à l'unanimité,*

- Approuve le contrat de ville 2024-2030 « Engagements Quartiers 2030 » ;
- Autorise le Président à signer le contrat de ville 2024-2030 « Engagements Quartiers 2030 » annexé à la présente délibération ainsi que toute convention d'application liée.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Bruno MINUTIELLO, Président



BRUNO MINUTIELLO  
2024.03.18 10:40:25 +0100  
Ref:6142915-9185263-1-D  
Signature numérique  
le Président

Bruno MINUTIELLO